

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Saint-Etienne-du-Grès - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2018 - Tranche 2018
Transfert de la compétence eau potable au profit de la Communauté de Communes de la
Vallée des Baux-Alpilles.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Saint-Etienne-du-Grès pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017 qui conduisent à un rééquilibrage des affectations conformément aux annexes 1 et 3 du rapport ;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Saint-Etienne-du-Grès, dans le cadre du programme de travaux sur les réseaux d'eau potable inscrit au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2018, au profit de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles (C.C.V.B.A.), dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2 du rapport.

1 - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2018 – Tranche 2018

▪ AMENAGEMENT DU BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE

Le boulevard du Général de Gaulle relie la RD 99 à l'avenue du stade et dessert principalement des habitations et des équipements collectifs : salle multi-activités, maison de retraite, poste. Cet axe accueillera prochainement la future extension du chemin de la Malotière. Cette voie est actuellement bordée par un alignement de grands platanes et, sur la rive nord, par un fossé. Les travaux d'aménagement permettront le partage des circulations : automobiles, piste cyclable et cheminement piétons. Le projet prévoit également la mise en place de mobilier urbain ainsi qu'un aménagement paysager.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2018, est estimé à 1.169.950 €HT dont 719.950 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 935.960 € dont 575.960 € pour la tranche 2018.

- AMENAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE

La commune poursuit l'aménagement de la place Centrale qui correspond au souhait de la municipalité de se doter d'un espace public de qualité pour ses habitants et pour l'accueil des visiteurs.

Trois phases de travaux sont prévues. Dans un premier temps, un parvis sera réalisé à l'entrée de l'école publique ; le terrain de sports sera restructuré et l'avenue Mistral sera réaménagée pour améliorer les différentes circulations. La deuxième phase consistera à aménager l'avenue de la République, sur la partie sud de la place. Enfin sur la partie nord, l'accès au parking de la poste sera sécurisé.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2018 est estimé à 1.825.000 € HT dont 672.620 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.460.000 € dont 538.096 € pour la tranche 2018.

- AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN GALERON

La commune poursuit l'aménagement de la place Jean Galeron située au carrefour de l'avenue d'Arles, l'avenue des Alpilles, l'avenue du stade et l'avenue de la République.

L'opération prévoit la création d'un rond-point qui permettra de réduire la vitesse des véhicules à l'entrée du centre-ville. Les espaces piétons seront également sécurisés jusqu'au parvis de l'église.

Le montant de l'opération, prévue de 2015 à 2018 est estimé à 468.100 €HT dont 50.000 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 374.480 € dont 40.000 € pour la tranche 2018.

- AMENAGEMENT DU CAMPING MUNICIPAL

La commune poursuit la rénovation du camping municipal situé quartier de la Laurade. Le site est localisé en zone inondable et ne répond pas aux différentes normes d'accessibilité.

Les travaux prévoient la création d'une aire de regroupement en cas d'inondation, la mise aux normes d'accessibilité, le balisage lumineux du chemin d'accès au camping.

Par ailleurs, le camping étant localisé dans un périmètre de captage d'eau potable, des barrières DFCI seront installées pour empêcher l'accès à cette zone de protection.

Le montant de l'opération, prévue de 2015 à 2018 est estimé à 411.150 €HT dont 100.150 €HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 328.920 € dont 80.120 € pour la tranche 2018.

- AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

La commune poursuit la restructuration des espaces compris entre la Mairie et le marché, délimités par la rue de la République, l'avenue Notre Dame du Château et la RD 99.

Ce carrefour, très emprunté, est mal configuré. Les deux voies d'accès, la RD 99 et la rue de la République sont séparées par un terre-plein central, sans glissière de sécurité ; les insertions et sorties de voies sont peu lisibles, ce qui représente une zone à risque pour les usagers.

L'opération prévoit la mise en sécurité des voies de circulation par la création d'un rond-point sur la RD 99 avec un accès sur la rue de la République et sur le marché, le renforcement et le repositionnement du terre-plein existant.

L'accès à la mairie sera mis en valeur par la réalisation d'une esplanade autour de laquelle les stationnements seront réorganisés.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2018 est estimé à 1.151.375 € HT dont 601.375 € HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 921.100 € dont 481.100 € pour la tranche 2018.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 1.715.276 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable totale de 2.144.095 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

2 - Contrat départemental de transfert à la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles du volet eau potable figurant dans le contrat départemental 2015/2018 de la commune de Saint-Etienne-du-Grès

La communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles exerce la compétence en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2017.

Conformément au CGCT (article L 5211-7) il en résulte pour le groupement l'obligation d'exécuter les opérations programmées initialement par la commune et, pour l'Etat ou les collectivités publiques ayant subventionné les opérations, l'obligation de procéder au transfert des aides financières accordées.

Dans ce contexte, il convient d'opérer le transfert de subventions allouées au bénéfice de la communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit un montant total de travaux de 513.633 € HT et une subvention globale de 410.906 €

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n° 125 du 30 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL